

Démarche : Demande d'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière dans les Bouches-du-Rhône

Organisme : Bureau de la Circulation Routière, Direction de la Sécurité: Police Administrative et Réglementation

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Formulaire de demande d'obtention d'autorisation d'enseigner dans le cadre de :

une première demande
un transfert
un renouvellement
un rajout de catégories

Demande d'autorisation d'enseigner

Choisir le motif de la demande.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Première demande
- ☐ Renouvellement
- ☐ Duplicata (après vol ou perte)
- ☐ Ajout de catégories

Catégories enseignées

cocher toutes les cases concernées

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ B/B1/AM quadricycles légers
- ☐ BE
- ☐ A1/A2/A/AM
- ☐ C1/C1E/C/CE/D1/D1E/D/DE

Demandeur

Demande d'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière

Nom de Naissance

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Commune de naissance

Département de naissance (si né en France) ou Pays de naissance (si né à l'étranger)

Nom et prénom du père

pour les personnes nées hors de France

Nom de jeune fille et prénom de la mère

pour les personnes nées hors de France

N° d'autorisation d'enseigner

Uniquement dans le cas d'un renouvellement, d'un transfert d'un autre département ou d'ajout de catégories.

Adresse et coordonnées de contact

N° et nom de la rue

Complément d'adresse

Résidence, escalier, bâtiment....

Code postal

Ne sont acceptées que les demandes d'enseignants résidant dans le département des Bouches du Rhône

Demande d'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière

Nom de la commune

Votre adresse e-mail

N° de téléphone

Complément d'information

Conditions préalables

Le demandeur doit cocher la case attestant qu'il a bien pris connaissance des informations qui suivent :

- Le demandeur doit se soumettre à un nouvel examen médical avant la date de fin de validité de la visite médicale mentionnée sur l'autorisation d'enseigner sous peine du retrait de celle-ci par le Préfet.
Pour rappel : Les visites médicales sont à effectuer tous les 5 ans pour les usagers de moins de 60 ans, tous les 2 ans pour les usagers âgés de 60 à 76 ans et tous les ans pour les usagers de plus de 76 ans.
- Le renouvellement de l'autorisation d'enseigner doit être sollicité 2 mois avant la date d'expiration de la validité de la visite médicale.
- Le Préfet complète le dossier par un extrait du casier judiciaire n°2.
- L'autorisation d'enseigner peut être suspendue ou retirée dès lors que les conditions préalables à sa délivrance ne sont plus remplies.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Votre employeur :

- Indiquez le nom de la structure qui vous emploie si vous êtes salarié.
- Précisez si vous êtes auto-entrepreneur, travailleur indépendant.
- Indiquez si vous êtes le dirigeant de l'entreprise et le nom de celle-ci.

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'identité (recto)

Copie lisible (recto) de la carte nationale d'identité, de la carte de séjour pour les étrangers, ou du passeport en cours de validité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'identité (verso)

Copie lisible (verso) de la carte nationale d'identité, de la carte de séjour pour les étrangers, ou du passeport en cours de validité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Extrait d'acte de naissance avec mention de la filiation

Demande d'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière dans

pièce requise pour les personnes nées hors de France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile

Facture électricité, téléphone...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Permis de conduire (recto)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Permis de conduire (verso)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du diplôme d'enseignant tronc commun

Copie lisible du ou des diplômes d'enseignant ou de l'un des titres ou diplômes reconnus équivalents ou admis en équivalence par le Préfet ou le Ministre des Transports, en application des dispositions de l'article R212-3 du Code de la route.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du diplôme d'enseignant mention complémentaire

Copie lisible du ou des diplômes d'enseignant ou de l'un des titres ou diplômes reconnus équivalents ou admis en équivalence par le Préfet ou le Ministre des Transports, en application des dispositions de l'article R212-3 du Code de la route.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat médical

Certificat médical en cours de validité stipulant que les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R212-2 du Code de la route sont respectées.

La case enseignement de la conduite doit être cochée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autorisation d'enseigner (recto)

Copie lisible du recto de l'autorisation d'enseigner seulement dans le cas d'un renouvellement, d'un duplicata ou d'un transfert d'un autre département.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autorisation d'enseigner (verso)

Copie lisible du verso de l'autorisation d'enseigner seulement dans le cas d'un renouvellement, d'un duplicata ou d'un transfert d'un autre département.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photo d'identité